



communiqué

N^o: 114
 No.: 114

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
 RELEASE: LE 24 NOVEMBRE 1981

DÉCLARATION DE
 L'AMBASSADEUR GÉRARD PELLETIER,
 REPRÉSENTANT PERMANENT DU CANADA PRÈS LES NATIONS UNIES,
 AU NOM DU CANADA, DE LA FRANCE,
 DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,
 DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS,
 À LA 36^E SESSION
 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES
 NEW YORK
 LE 20 NOVEMBRE 1981

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des cinq gouvernements membres du Groupe de contact -- le Canada, la France, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique -- qui, ces quatre dernières années, ont travaillé de concert pour tenter de négocier un règlement internationalement reconnu du problème namibien.

Monsieur le Président, l'indépendance de la Namibie est l'un des objectifs auxquels s'associe chacun des gouvernements représentés au sein de cette Assemblée. Aucun de nous ne tenterait de défendre la légitimité de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, et nous souscrivons tous à la proposition voulant que la Namibie joigne le plus tôt possible les rangs des nations indépendantes. Des divergences surgissent toutefois quant à la façon de réaliser cet objectif. Les cinq gouvernements du Groupe de contact sont convaincus que seul un règlement négocié accepté par la population de la Namibie, le gouvernement de l'Afrique du Sud, les gouvernements des Etats de première ligne et, ultimement, les Nations Unies peut donner à la Namibie cette indépendance que nous lui souhaitons tous sans réserve. Les Cinq ne voient comme solution de rechange à un règlement négocié que la prolongation indéfinie d'une guerre dont on ne voit pas l'issue et qui cause tant de souffrance et de destruction.

Monsieur le Président, comme vous et les représentants ici rassemblés le savez sans doute, les ministres des Affaires étrangères des Cinq se sont réunis à New York le 24 septembre dernier et ont décidé de relancer leurs négociations sur la Namibie, mises en veilleuses depuis l'impasse de la Conférence de Genève en janvier dernier. Nos ministres en sont venus à cette décision à partir des discussions détaillées qui s'étaient poursuivies pendant six mois entre les Cinq, les Etats de première ligne, la SWAPO, l'Afrique du Sud et la mission de l'OUA dirigée par le ministre des Affaires étrangères du Kenya, M. Ouku. La proposition maintenant mise de l'avant par le Groupe de contact prévoit une négociation en trois phases qui, nous l'espérons, permettra de procéder à la mise en application de la résolution 435 du Conseil de sécurité en 1982.

Dans un premier temps, les parties en cause devront prendre des engagements relatifs à une série de principes constitutionnels destinés à renforcer chez les parties intéressées la confiance à l'endroit du processus électoral et de l'avenir d'une Namibie indépendante. Les représentants du Groupe de contact rentrent tout juste d'une mission qui avait pour but de présenter ces principes constitutionnels et d'en discuter avec les parties en cause. Le Groupe a visité le

Nigéria; l'Angola -- où ils ont rencontré des représentants du gouvernement angolais et de la SWAPO; l'Afrique du Sud; Windhoek, où ils ont rencontré des représentants des partis namibiens de l'intérieur; puis les capitales du Botswana, du Zimbabwe, du Mozambique, de la Zambie et de la Tanzanie. La délégation du Groupe des Cinq s'est par la suite rendue au Kenya pour faire un compte rendu de la mission au Président Moi, le président actuel de l'OUA. Je voudrais souligner, Monsieur le Président, qu'en présentant ces principes constitutionnels, le Groupe n'a pas cherché à établir une constitution pour la Namibie. Cette tâche revient à l'Assemblée constituante de la Namibie, qui, aux termes de la résolution 435 du Conseil de sécurité, sera élue à cette fin. Le document que les Cinq ont présenté en Afrique propose des lignes directrices à l'intention de l'Assemblée constituante et expose certains principes généraux devant être reflétés dans la constitution.

Dans un deuxième temps, il faudra convenir d'arrangements spécifiques pour le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition. Nous prévoyons également faire certaines propositions susceptibles d'assurer que la transition se fasse de façon équitable et impartiale.

Dans un troisième temps, Monsieur le Président, toutes les parties intéressées conviendraient d'abord publiquement d'une date de départ pour la mise en application de la résolution 435.

Monsieur le Président, sans être en mesure à ce moment de faire état des réactions de toutes les parties à l'initiative du Groupe de contact, nous pouvons toutefois affirmer que la réaction initiale a été encourageante. Les Cinq sont fort conscients qu'il reste des points difficiles à résoudre au cours de la deuxième phase, mais nous sommes convaincus qu'avec la bonne volonté de toutes les parties, avec de la patience, de la tolérance et un esprit d'engagement constructif, il y a toute raison de croire que les négociations peuvent être menées à terme.

Il existe une autre approche, qui à notre avis, ne contribue en rien à rapprocher la Namibie de l'indépendance. La résolution en six points du Conseil pour la Namibie est rédigée sur le ton de la vitupération, elle formule des accusations injustes et inexactes, elle fait des demandes totalement irréalistes et, enfin, elle n'apporte rien d'utile à la recherche d'un règlement négocié. Loin d'appuyer ou même de reconnaître les efforts du Groupe de contact pour établir des conditions qui permettront la mise en application de la résolution 435 en 1982, le projet du Conseil ne fait

que signaler au paragraphe (A) (31) les négociations en cours et rejette ce qu'il qualifie des dernières manoeuvres de certains membres du Groupe de contact pour saper à sa base la résolution 435. Nous ne pouvons que conclure que cette fausse interprétation de nos efforts que le Conseil est lui-même mal informé.

Les auteurs du projets de résolution voudraient que l'Assemblée générale condamne deux des Etats du Groupe de contact pour "collusion" avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire. En portant cette accusation, on semble ignorer l'état réel de la situation tel qu'il est exposé dans le document de l'ONU A/35/402 publié cette année sous le titre "Plan et capacité d'action de l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire". Je recommande aux auteurs du projet un examen attentif de ce document.

En réclamant un plus grand appui financier pour la SWAPO, la résolution du Conseil ne peut avoir pour effet que de mettre davantage en doute la capacité des Nations Unies de ménager la transition d'une façon impartiale.

Le projet de résolution demande que soient rompus tous les contacts avec l'Afrique du Sud, ce qui signifierait la fin des négociations menées en vue de faire appliquer la résolution 435 du Conseil de sécurité. Ayant ainsi rejeté la voie des négociations pacifiques, les auteurs de la résolution voudraient que l'Assemblée générale soutienne la "lutte armée du peuple namibien". Nous sommes d'avis que c'est là le chemin le moins sûr pour réaliser l'indépendance de la Namibie.

Le Groupe de contact est d'avis que l'adoption de cette résolution ne contribuerait en rien aux négociations en cours et pourrait même nuire à la réalisation de l'objectif qu'on y poursuit, soit l'indépendance de la Namibie.

Afin de ne pas compromettre notre rôle de négociateur, nous nous abstenons, comme par le passé, au moment du vote. Nous soulignons que cette abstention est purement de procédure et n'indique en rien que nous prenons une position en ce qui a trait au mérite de la résolution.

Afin d'aider à préserver le climat de respect mutuel nécessaire pour la conduite des négociations menées par le Groupe de contact, les Cinq demandent à toutes les parties de s'abstenir de poser des gestes qui rendraient plus difficile la mise en application de la résolution 435.